

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Teyssandier à Branne, sous la présidence de Mme Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT, Laëtitia GUEDES-FERNANDES, Éric NICOINE, Stéphane COLOZZI, Olivier JONQUIERE, Léo GERVILLE-REACHE, Ana MIRADA-GRELOT, Philippe SARRAUTE, Marie-José HOUDRY, Didier GODFROY.

Pouvoirs : Estelle BARAT à Véronique PARSAT

ISABELLE HENRY à Laëtitia GUEDES-FERNANDES

Pascal OLIVARES à Eric NICOINE

Serge MAUGEY à Marie-José HOUDRY

A été désignée secrétaire de séance : Véronique PARSAT

Mme le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu.

Le compte rendu du 25 Juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Election et délibération des 3 délégués et des 3 suppléants pour les sénatoriales.**
- 2) Approbation Règlement Intérieur de l'Ecole Noël Mouty.**
- 3) Point travaux.**
- 4) Questions diverses.**

1) Elections et délibération des 3 délégués et des 3 suppléants pour les sénatoriales.

- Mme le Maire propose sa liste

Titulaires :

Marie-Christine FAURE, Eric NICOINE, Véronique PARSAT

Suppléants :

Pascal OLIVARES, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Léo GERVILLE-REACHE

- Mme HOUDRY propose sa liste

Titulaires :

Marie-Christine FAURE, Serge MAUGEY, Marie-José HOUDRY

Suppléants :

Véronique PARSAT, Léo GERVILLE-REACHE, Didier GODFROY

La liste Marie-Christine FAURE, Eric NICOINE, Véronique PARSAT avec les suppléants Pascal OLIVARES, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Léo GERVILLE-REACHE est élue à 12 voix contre 3.

2) Approbation Règlement Intérieur de l'Ecole Noël Mouty.

Mme GUEDES-FERNANDES nous fait la lecture du règlement.

Mr GERVILLE-REACHE demande si l'absence de l'enfant doit être déclarée avant le repas.

Mme HOUDRY fait remarquer que le repas est à prix coutant livré sur place (c'est-à-dire hors charge de personnel)

3) Point travaux.

Mme le Maire donne lecture des devis ayant reçu un bon pour accord.

Ecole : devis signés

Grille : 9820 € TTC

Portail : 5468 € TTC

Peinture : 8468,16 € TTC

Sol : 9964,97 € TTC

Nettoyage des vitres : 330 € TTC

Immeuble rue de l'église – Locataire Callisto : travaux de peinture, plancher 3691€ HT

Matériel Pellenc, service technique : 3141 €

Renforcement voirie chemin de la Tannerie 7020 € de plus à prévoir

Curage des fossés : Entreprise Serrougne 2484 €

Impasse de la Barbonette encore en consultation, travaux évalué à 28 452 €

Rue de Lillot : demande sens unique, arrêté en attente de validation par la sous-préfecture.

4) Questions diverses

- Mr OLIVARES démissionne de son poste d'adjoint au maire mais reste conseiller municipal.

- Nettoyage de la cale prévue le 11 Juillet par des élus et bénévoles.

- Mme le Maire a reçu Mr Tahar et une personne de Castillon pour un projet de promenade sur la rivière mais doit tout d'abord revoir la convention avec les communautés des communes du grand St Emilionnais et de Castillon des lors que les élections auront eu lieu.

- Règlement de la salle Teyssandier : (validé lors du prochain conseil.)

Une caution de 500 € sera demandée

- Forfaits hiver pour les Brannais : la soirée 250 €
 le week-end 350 €

Hiver Hors Commune : la soirée 350 €
 Le week-end 450 €

Forfaits été pour les Brannais : la soirée 200 €
 le week-end, 300 €

Été – Hors commune : la soirée 300 €
 le week-end 400 €

- le SDIS organise un cross le 30/10/2020 à partir de 9 h sur la commune de Branne.

- La mairie a reçu beaucoup de candidatures pour le poste d'agent technique et Mme le Maire doit recevoir les candidats.

- Des devis ont été demandés en vue de changer le podium de la salle Teyssandier qui n'est plus aux normes.

- Un forum des associations aura lieu le 05/09/20 Avec l'apéritif offert par la mairie. Un repas sera proposé à 12 € (paella, tarte et bouteille d'eau) sur le site du gymnase du collège.

Séance levée à 19h39.